

# Agreste

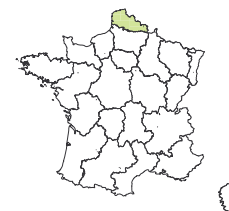
## Données

Décembre 2015

L'agriculture, comme toute activité professionnelle, produit des déchets. Depuis 2001, les agriculteurs sont engagés par le biais des Chambres d'agriculture, dans une démarche volontaire réunissant les principaux acteurs de la filière à travers la société Adivalor, avec les distributeurs et industriels. Outre cette filière spécifique, d'autres voies d'élimination des déchets sont aussi utilisées avec les déchetteries, le recours à des entreprises spécialisées, le brûlage, l'enfouissement ou le remisage sur les exploitations. En 2013, les déchets sont maintenant de plus en plus traités comme tels et dirigés pour une part croissante vers des filières de traitement spécifique ou des entreprises spécialisées, réduisant de la sorte leur impact négatif sur l'environnement.



## Nord - Pas-de-Calais



### La gestion des déchets professionnels des exploitations agricoles

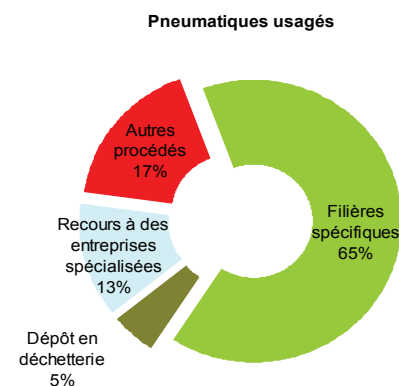
#### Enquête structure des exploitations agricoles 2013

Dans la région Nord Pas-de-Calais, 1 450 exploitations ont été enquêtées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 28 février 2014 sur leur évolution structurelle, mais également sur les cultures conduites en 2012-2013, les cheptels, les activités de diversification, les circuits courts, le matériel, la main d'oeuvre et le devenir des déchets générés. Sur ce dernier point, des comparaisons peuvent être faites avec les résultats de l'enquête réalisée en 2007.

Les déchets produits par les exploitations sont regroupés en 11 catégories et leur mode d'élimination en 5 classes. Pour chaque type de déchet, il était possible de répondre positivement à plusieurs modes d'élimination proposés.

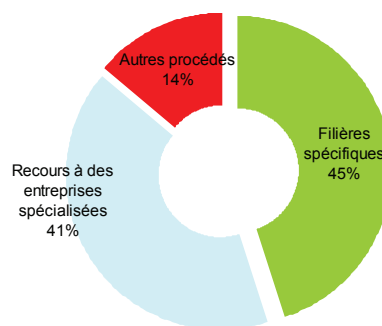
Pour l'ensemble des déchets, les agriculteurs n'utilisent que rarement plusieurs filières d'élimination. Pour plus de 95% des réponses, une seule filière a été citée.

En 2013, l'élimination des véhicules hors d'usage ainsi que les déchets résultant de leur utilisation (pneus, huiles) se fait par les entreprises spécialisées pour 36 et 65% des exploitations. Les autres procédés restent importants surtout pour les huiles usagées où ils représentent le quart des voies de traitement.

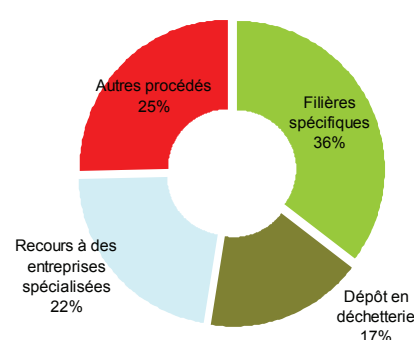


La gestion des pneumatiques usagés passe pour 65% des réponses par les filières spécifiques contre seulement 41% en 2007. En 2007, les véhicules hors d'usage étaient plutôt dirigés vers des entreprises spécialisées (63%).

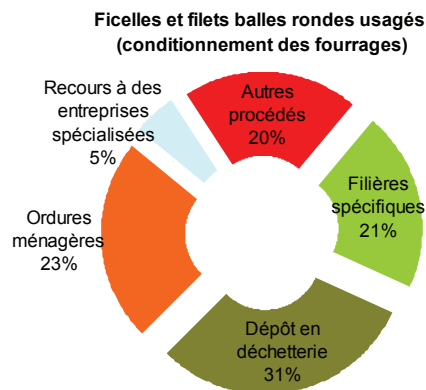
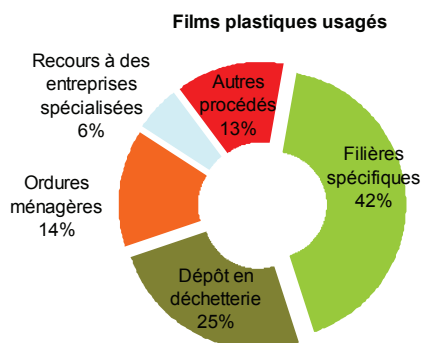
Véhicules hors d'usage (tracteurs, engins agricoles, ...)



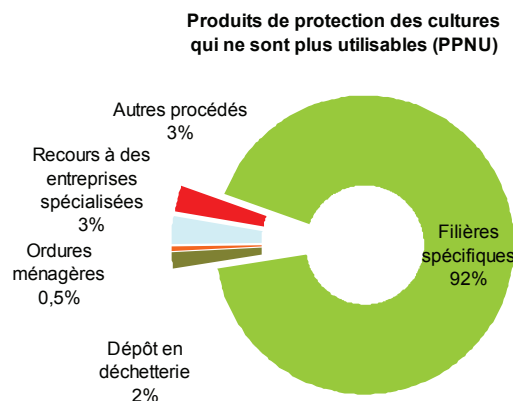
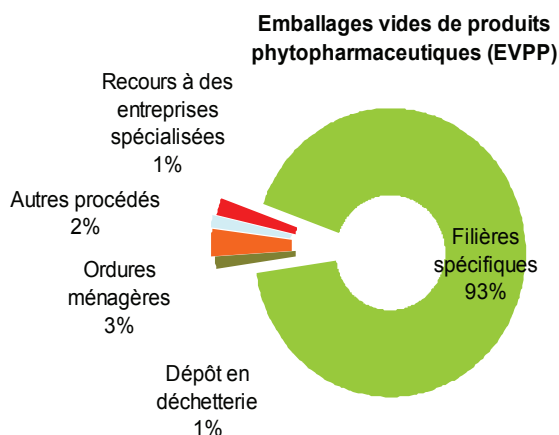
Huiles usagées (huiles noires et hydrauliques)



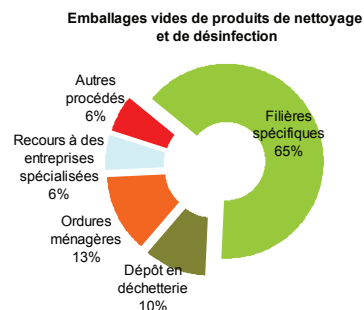
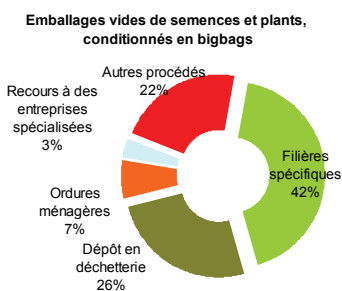
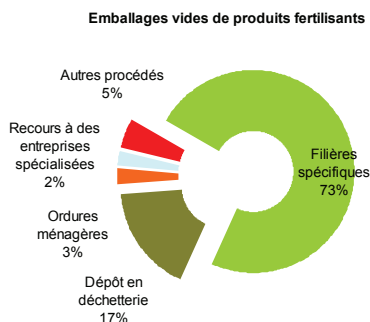
Les films plastiques usagés utilisés pour la protection des cultures (serres, tunnels ainsi que les enrubannés et ensilages) et les ficelles et filets de balles rondes de fourrage sont majoritairement traités par des filières spécifiques et le dépôt en déchetteries. En 2013, une quantité notable de ces déchets reste cependant éliminée par le biais des ordures ménagères : 14% des films plastiques et 23% des ficelles et filets.



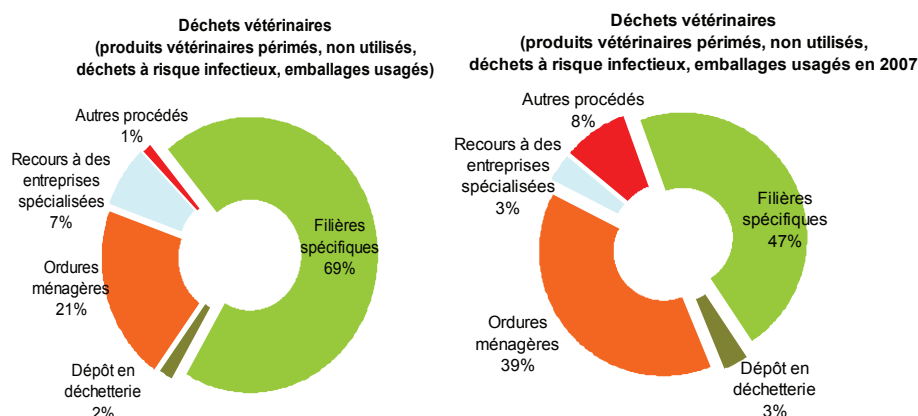
Les emballages vides sont largement éliminés au travers de filières spécifiques, surtout les emballages de produits phytopharmaceutiques (EVPP) (93%) ainsi que les produits phytosanitaires non utilisés (PPNU) (92%). L'importance des filières spécifiques pour les produits phytopharmaceutiques a progressé de 5% entre 2007 et 2013. Le traitement des PPNU n'a pas évolué. Le plan Ecophyto mis en place en 2008 a favorisé la collecte et le traitement spécifique de ces déchets.



Les emballages vides ayant contenu des produits fertilisants ou de semences et plants, souvent conditionnés en big-bags font également l'objet d'une élimination par des filières spécifiques ou un dépôt en déchetterie dans une grande majorité des cas. Il en est de même pour les emballages de produits de nettoyage ou désinfectants. Ces derniers sont beaucoup plus dirigés vers les filières spécifiques et leur élimination dans les ordures ménagères baisse de moitié. Ce même constat est valable pour les emballages de produits fertilisants.



Les déchets vétérinaires (produits périmés, déchets infectieux ou non, emballages) sont en grande majorité dirigés vers les filières spécifiques ou les ordures ménagères. Une forte évolution depuis l'enquête de 2007 est à noter avec une augmentation de l'importance des filières spécifiques et une diminution des ordures ménagères.



## Les filières de traitement des déchets

### Filières spécifiques

Il s'agit de filières de collecte bien organisées, mises en place par les professionnels agricoles, distributeurs, coopératives, concessionnaires, chambres d'agriculture, vétérinaires, les collectivités territoriales ou autre organisme agricole.

On y inclut :

- la filière de collecte des produits phytopharmaceutiques (notamment les intrants agricoles en fin de vie), organisée par l'éco-société privée ADIVALOR (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles). Détentrice d'un accord-cadre avec le ministère en charge de l'environnement, ADIVALOR rassemble des représentants des agriculteurs (APCA, FNSEA, ..), de l'industrie de la protection des plantes (dont l'UIPP, Union des industries de la protection des plantes, et l'UPJ, Union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces publics), des coopératives agricoles (dont Coop de France et Invivo), et des négociants agricoles (dont la fédération du négoce agricole).

En 2013, la société ADIVALOR a collecté 1 100 tonnes de déchets professionnels agricoles dans la région.

2013	EVPP	EVP nettoyage et désinfection	Big-bags	Sacs papiers semences et plants	Films plastiques	Ficelles et filets	PPNU
Tonnage	312	38	66	2,2	623	43	5,5

source Adivalor

- la filière de collecte des pneus usagers, organisée par la société anonyme ALIAPUR, dont les membres fondateurs sont les principaux manufacturiers dans le domaine. 600 tonnes de pneus agricoles ont été collectés dans la région en 2013 par cette société.

### Dépôt en déchetterie

La déchetterie joue un rôle de regroupement (collecte) puis d'orientation des déchets vers une destination adaptée à leur nature : recyclage, récupération, valorisation ou stockage. Lieu d'apport volontaire des déchets triés, elle permet d'orienter les déchets vers des filières de valorisation adaptées, de regrouper les déchets dangereux en évitant des transferts de pollution, et finalement de protéger l'environnement des communes en évitant les dépôts sauvages.

Certaines déchetteries (notamment celles gérées par des collectivités territoriales) sont accessibles aux agriculteurs pour le dépôt de catégories de déchets particulières.

### Ordures ménagères

Certains déchets issus de l'activité agricole peuvent être collectés avec les ordures ménagères. Il s'agit surtout d'emballages : verre, métal, matière plastique, carton...

# Agreste

## Données Nord - Pas-de-Calais

### Recours à des entreprises spécialisées

Ces entreprises spécialisées sont directement sollicitées par l'agriculteur. Il peut s'agir de récupérateurs, ferrailleurs, entreprises de collecte d'huiles usagées agréées.

### Autres procédés

Les autres procédés d'élimination peuvent consister en du brûlage, de l'enfouissement, ou bien du stockage sur l'exploitation.

### Méthodologie de l'enquête.

Le règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2002 relatif au règlement statistique européen sur les déchets (RSD), demandait aux pays membres de renseigner tous les deux ans les quantités de déchets produites par type et par activité productrice, ainsi que les quantités de déchets traitées par type de traitement. Pour ce qui concerne les déchets agricoles, les premières données à transmettre portaient sur 2006.

L'onglet sur la gestion des déchets professionnels agricoles, expérimenté lors de l'enquête Structure de 2005, a été repris dans l'enquête Structure de 2007.

Lors de la présentation des résultats obtenus à l'issue de ces deux enquêtes, les professionnels ont montré leur intérêt de pouvoir disposer d'informations qualitatives et quantitatives sur le sujet.

En outre, la société privée ADIVALOR (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles) a signé un accord cadre en février 2011 avec le Ministère en charge de l'Écologie. Cet accord vise à augmenter les taux de collecte des types de déchets suivants :

- les emballages vides de produits phytopharmaceutiques,
- les emballages vides de produits fertilisants,
- les emballages vides de produits de nettoyage et de désinfection,
- les emballages vides de semences et de plants,
- et les films plastiques usagés.

Afin d'alimenter ce sujet d'actualité et de permettre l'évaluation des programmes mis en place par le Ministère de l'Écologie en fournissant des indicateurs actualisés, il a été décidé de reprendre cet onglet pour l'ESEA 2013 (équivalent des enquêtes Structure de la décennie précédente). L'objectif est ici de caractériser les exploitations agricoles qui produisent ou non des déchets classés dans onze catégories différentes, et de préciser le circuit de collecte utilisé.

**Les données, graphiques ou le texte de cette publication peuvent être rediffusés sous réserve de citer la source comme suit : Agreste - DRAAF Nord - Pas-de-Calais.**

## Agreste : la statistique agricole



### Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

Cité Administrative - BP 111 118 - 59012 LILLE CEDEX

Tél : 03.62.28.41.48 - Fax : 03.62.28.41.02

Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Antoine LEBEL

Directeur de publication : Grégory BOINEL

Rédaction, composition : Christophe DUFOSSÉ

Impression : SRISE Nord - Pas-de-Calais

Dépôt légal à parution

ISBN : 978-2-11-097689-5

© Agreste 2015